



C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAINNE
DES MARCHES D'ASSURANCES

CONSEIL DES MINISTRES

N° - - 1290

DECISION N° _____/CIMA/PCMA/PCE/2012

PORTANT NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE VERIFICATION ADMINISTRATIVE ET
FINANCIERE DE LA CONFERENCE INTERAFRICAINNE DES MARCHES D'ASSURANCES (CIMA).

LE CONSEIL DES MINISTRES,

Vu le Traité Instituant une Organisation Intégrée de l'Industrie des Assurances
dans les Etats Africains ;

Vu les textes organiques de la CIMA et de l'IIA ;

Vu le compte rendu des travaux du Comité des Experts de la Conférence
Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) qui s'est tenue les 29 et 30 mars
2012 et les 02 et 03 avril 2012 à Paris (République Française) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Est nommé membre de la Commission de Vérification Administrative
et Financière de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA),
Monsieur Mamadou DEME, de la République du Sénégal en remplacement de
Madame Mariame DIOUF.

Article 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de
signature, sera publiée au Bulletin Officiel de la CIMA. ✓

Fait à Niamey, le **25 JUIN 2012**

Pour le Conseil des Ministres
Le Président

Monsieur Gilles BAILLET.-





C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAINNE
DES MARCHES D'ASSURANCES

CONSEIL DES MINISTRES

DECISION N° **1292** /CIMA/PCMA/PCE/2012
PORTANT NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT DE LA COMMISSION
REGIONALE DE CONTROLE DES ASSURANCES (CRCA).

LE CONSEIL DES MINISTRES,

Vu le Traité Instituant une Organisation Intégrée de l'Industrie des Assurances dans les Etats Africains ;

Vu l'article 3 alinéa h du Règlement Intérieur du Conseil des Ministres de la CIMA ;

Vu les statuts de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) ;

Vu le compte rendu des travaux du Comité des Experts de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) qui s'est tenue les 29 et 30 mars 2012 et les 02 et 03 avril 2012 à Paris (République Française) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Est nommé membre suppléant de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) représentant la Direction Nationale des Assurances de la République du Sénégal, Monsieur Mamadou DEME en remplacement de Madame Mariame DIOUF. Monsieur Mamadou DEME est suppléant de Madame BA Zeïnabou MAIGA, de la Direction Nationale des Assurances de la République du Mali.

Article 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publiée au Bulletin Officiel de la CIMA. ✓

Fait à Niamey, le **25 JUIN 2012**

Pour le Conseil des Ministres
Le Président

